



Conseil
Général
des Landes

Henri Emmanuelli
Député, Président du Conseil général
Direction de l'Environnement

Réf. : FL/GD - D201107755

Dossier suivi par :
Frédérique LEMONT
Directrice

Monsieur Egence RICHARD
Préfet des Landes
Cabinet
26 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN CEDEX

Le 27 JUIL 2011

Objet : Frelon à pattes jaunes

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 5 juillet dernier et à celui de Madame la Ministre de l'Ecologie que j'avais saisie également en date du 30 mai, je vous prie de trouver ci-joint copie de ma réponse concernant l'organisation par les pouvoirs publics d'une lutte coordonnée, au plus près du terrain, contre le frelon à pattes jaunes.

J'ai bien pris note de votre argumentation qui rejoint en tous points celle avancée par Madame la Ministre. Mais vos propositions qui se limitent à des suivis ou des recommandations ne sont pas à la hauteur de la situation et conduisent à faire porter par le citoyen la prise en charge de la lutte contre le frelon. Je ne peux me satisfaire d'en rester là.

Il est indispensable qu'une initiative publique soit prise pour coordonner et prendre en charge financièrement un plan de lutte à minima à l'échelle départementale.

J'ai donc l'honneur de solliciter de nouveau, l'organisation, dès cet automne, d'une table ronde pour dresser le bilan de l'état de la prolifération à l'échelle départementale et mettre en œuvre des actions de lutte collective coordonnée. J'ajoute que cette table ronde pourra être l'occasion d'informer les acteurs concernés de l'état d'avancement des décisions nationales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous.
Henri Emmanuelli*

Henri EMMANUELLI
Président du Conseil Général

Pièce jointe : copie du courrier de Madame la Ministre de l'Ecologie

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 90
Mél. : environnement@cg40.fr

www.landes.org